**[90:B:3]**

 **Ordonnance**

 [*no du dossier de la cour*]

 COUR SUPRÊME DU CANADA

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

[*ou la mention appropriée*]

 ORDONNANCE

 À LA SUITE DE LA REQUÊTE que lui a présentée le procureur du requérant en vue d'obtenir la prorogation du délai pour déposer une demande d'autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada de l'ordonnance prononcée le [*date*] par la Cour d'appel de l'Ontario dans la présente cause, le tribunal, après avoir entendu les plaidoiries du procureur du requérant et lu le consentement déposé, prononce les dispositions suivantes :

1. IL EST ORDONNÉ que le délai pour déposer une demande d'autorisation d'appel soit prorogé jusqu'au [*date*].

Registraire adjoint, C.S.C.